



MAIRIE DE RUE

RUE, le 23 mars 2022

AVIS

*_*_*_*_*_*

Conformément aux articles L.2121-7 à L.2121-10, L.2122-17 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le

JEUDI 31 MARS 2022 à 18 H

Salle du Conseil Municipal

Avec l'ordre du jour suivant :

PV séance du 07/02/2022

1. Affaires Communautaires
 - 1.1. Convention tripartite de répartition des charges financières relatives à l'étude du potentiel commercial dans le cadre de Petites Villes de Demain
2. Sécurité
 - 2.1. Contrat de sécurité dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » entre la commune de Rue et la compagnie de Gendarmerie départementale d'Abbeville
3. Réseaux – bâtiments
 - 3.1. Conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement du réseau fibre optique
4. Finances
 - 4.1. Election du président de séance
 - 4.2. Vote du Compte Administratif Commune 2021 et affectation de résultat
 - 4.3. Vote du Compte Administratif Camping 2021 et affectation de résultat
 - 4.4. Vote du Compte Administratif Assainissement 2021 et affectation de résultat
 - 4.5. Vote du Compte Administratif Eau 2021 et affectation de résultat
 - 4.6. Vote des comptes de Gestion Commune / Camping / Assainissement / Eau
 - 4.7. Avance sur budget 2022 SPIC Eau n°2
 - 4.8. Créances éteintes eau et assainissement – exercice antérieurs
 - 4.9. Répartition du produit des concessions de cimetière
 - 4.10. Mise à jour des tarifs de la régie patrimoine
5. Questions et communications diverses

Pour rappel : Selon l'article 5 du règlement intérieur adopté en séance le 28 mai 2020
« Les membres du conseil municipal peuvent exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Le texte des questions est adressé 48 heures avant une réunion du conseil ».

Le maire,
Jacky THUEUX

